

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 44

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 8 de cet article, substituer au mot :

« prescriptions »,

le mot :

« conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.